

N°	5	2	3
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix-sept, Le mercredi 5 avril, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET. <i>Ce conseil d'administration faite suite à la réunion du CA annulée du 24 mars 2017, pour laquelle le quorum n'a pas été atteint.</i>
- PAPI Baie de Somme Grand Littoral Picard : <i>lancement action 6-3A</i>	Étaient présents ce jour : M. DECORDE, Mmes LEFEBVRE, LORAND-PASQUIER, LUCOT-AVRIL, M. MAQUET. Absents excusés : Mmes BORGEO, COLIN, DAMIS-FRICOURT, DE WAZIERS, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme TEMMERMANN.
DATE DE LA CONVOCATION :	- PAPI Baie de Somme Grand Littoral Picard : action 6-3A L'EPTB a confirmé au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pouvoir assurer, au regard de ses compétences, la maîtrise d'ouvrage de l'axe 6 « <i>Ralentissement des écoulements</i> » et de l'action 6-3A « <i>Estuaire de la Bresle - optimisation des zones d'expansion des crues en lit majeur</i> », sous réserve d'une validation de son conseil d'administration.
24 mars 2017	Lors de ce 1 ^{er} PAPI, l'EPTB de la Bresle devrait porter une étude hydraulique de définition du système d'endiguement de la Bresle. Il s'agit à la fois de permettre une optimisation de la gestion des ouvrages, canaux et zones d'expansion, de manière à assurer une prise en compte multiple et de coordonner les risques qui se conjuguent dans cette zone d'interface.
NOMBRE DE DELEGUES :	Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 145 000 €HT dont 29 000 € à charge pour l'Institution de la Bresle.
En exercice	15
Présents	5
Votants	5
	<i>Les membres du Conseil autorisent M. le Président à :</i> - <i>lancer l'étude hydraulique de définition du système d'endiguement de la Bresle (appel d'offres, analyse des offres, ...),</i> - <i>solliciter les différents financements possibles et à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude (convention, ...),</i> <i>et valident la clé de répartition financière de cette opération.</i>
	<i>Les montants de dépenses liés à cette étude sont inscrits au Budget Primitif 2017.</i>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 03/05/2017
Acte exécutoire le : 03/05/2017
le Président de l'Institution
Emmanuel MAQUET

REÇU

- 5 MAI 2017

Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Emmanuel MAQUET

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
DE DIEPPE

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
DE LA BRESLE
40 Boulevard - 80100 AUMALE
03 55 - Fax : 03 55 17 41 56